

Bilan technique et financier
du Contrat de Canal à mi-parcours (2012-2014)
CONTRAT DE CANAL DE L'ISLE
Et phase 2 (2015-2017) du Contrat de Canal



1	Rappel : la démarche Contrat de Canal.....	5
1.1	Les objectifs de la démarche	5
1.2	Les objectifs de ce bilan.....	6
2	Bilan	6
2.1	Bilan technique par volet 2012-2014	6
2.1.1	Volet 1 : Axe économique	6
2.1.1.1	Opérations réalisées.....	6
2.1.1.2	Opérations en cours	8
2.1.1.3	Opérations à reprogrammer, modifier ou supprimer	8
2.1.1.4	Synthèse des raisons de report, des points de blocage et solutions envisagées.....	9
2.1.2	Volet 2 : Axe environnemental.....	9
2.1.2.1	Opérations réalisées.....	10
2.1.2.2	Opérations en cours	10
2.1.2.3	Opérations à reprogrammer, modifier ou supprimer	11
2.1.2.4	Synthèse des raisons de report, des points de blocage et solutions envisagées.....	11
2.1.3	Volet 3 : Axe Social et Culturel	12
2.1.4	Volet 4 : Axe Territorial.....	12
2.1.4.1	Opérations réalisées.....	12
2.1.4.2	Opérations à reprogrammer, modifier ou supprimer	14
2.1.4.3	Synthèse des raisons de report, des points de blocage et solutions envisagées.....	14
2.1.5	Volet 5 : Axe Gestion Concertée.....	15
2.1.5.1	Opérations réalisées.....	15
2.1.5.2	Opérations en cours	16
2.1.5.3	Synthèse des raisons de report, des points de blocage et solutions envisagées.....	17

2.2	Bilan financier, par financeur et par volet, actions sous maîtrise d’ouvrage du canal de l’Isle	18
2.3	Protocole de gestion de la ressource	19
2.3.1	Bilan 2012-2014 des volumes économisés et disponibles pour les milieux naturels	19
2.3.2	Bilan des COEC’EAU	21
3	Réactualisation pour la période 2015 2017	23
3.1	Réactualisation du programme d’actions	23
3.2	Programmation financière des actions sous maîtrise d’ouvrage du Contrat de canal de l’Isle	25
3.2.1	Les opérations sous maîtrise d’ouvrage du Contrat de Canal de l’Isle pour 2015-2017 par année et par volet	25
3.2.2	Les opérations pour 2015-2017 par année et par volet – Autres maîtres d’ouvrage	27
3.2.3	Montant global de la réactualisation du programme d’actions pour les actions sous maîtrise d’ouvrage du canal de l’Isle pour 2015-2017	28
3.2.4	Montant global de la réactualisation du programme pour 2012-2017 pour les actions sous maîtrise d’ouvrage canal de l’Isle	28
3.3	Prévision des économies d’eau totales et disponibles pour le milieu naturel 2015-2017	29
	ANNEXES.....	32

1 Rappel : la démarche Contrat de Canal

1.1 Les objectifs de la démarche

La démarche de Contrat de Canal est une démarche de gestion intégrée de la ressource en eau qui vise à associer des acteurs d'horizons divers (Collectivités territoriales, gestionnaires de milieux aquatiques, acteurs économiques, associatifs, du monde de l'environnement...) autour d'un projet commun et partagé pour les canaux d'irrigation.

Démarrée dès 2005 pour 5 Contrats de canaux de Vaucluse, l'Union du canal Luberon Sorgue, Ventoux, le canal Saint Julien, le canal de Cabedan-neuf, le canal de l'Isle et le canal de Carpentras, cette démarche novatrice et unique en son genre a été construite de zéro pour déboucher sur un contrat structuré avec :

- Un mémoire synthétique présentant la démarche
- Un document contractuel détaillant les engagements de chacun des partenaires
- Un programme d'opérations détaillant chacune des actions programmées pour répondre aux attentes des différents partenaires de la démarche
- Un protocole de gestion de la ressource fixant un cadre pour la restitution des économies d'eaux réalisées dans le cadre du Contrat, au milieu naturel.

La signature officielle le 4 octobre 2012 a marqué le démarrage de la phase de mise en œuvre pour les 5 Contrats de Canaux, avec au global 27 200 000 € d'investissement et 168 actions programmées pour les 5 axes structurant ces contrats :

- L'axe 1 : Irrigation et autres usages de l'eau
- L'Axe 2 : Milieux naturels et canaux
- L'Axe 3 : Valorisation récréative et patrimoniale
- L'Axe 4 : Développement du territoire et canaux
- L'Axe 5 : Gouvernance

Pour l'ASCO du canal de l'Isle, le Contrat de Canal faisait apparaître un montant de 5 107 027 € pour un total de 12 opérations (seules les opérations cadres ont été comptées pour le volet 1).

1.2 Les objectifs de ce bilan

Il a été convenu lors du comité technique du 26 juin 2014 que la démarche de bilan mi-parcours avait pour objectifs :

- La réalisation d'un bilan technique et financier du Contrat de canal à mi-parcours, réalisé sans faire appel à un prestataire extérieur,
- Un bilan des économies d'eau réalisées dans le cadre du Contrat et leur réactualisation pour 2015-2017
- La réactualisation du programme d'actions pour la période 2015-2017, notamment pour prolonger les engagements financiers du Conseil Régional qui s'arrêtaient fin 2014

2 Bilan

2.1 Bilan technique par volet 2012-2014

2.1.1 Volet 1 : Axe économique

4 opérations réalisées et en cours / 8 prévues

2.1.1.1 Opérations réalisées

Ce tableau présente les opérations déjà réalisées ou qui seront achevées au 31/12/2014.

La colonne « année prévue » renvoie à l'année de demande de subvention pour le projet, prévu pour être réalisé pendant la période de chômage à suivre. Par exemple : année prévue 2015, année de réalisation 2015-2016. En cas de retard ou de réalisation de l'opération en cours d'année, c'est l'année effective de réalisation qui est indiquée.

Il nous est apparu que la période d'élaboration du Contrat de Canal (2005-2011) était à la source d'investissements importants de la part des partenaires financiers de la démarche, ainsi que d'un volume important d'économies d'eau. Nous faisons donc apparaître ces travaux dans le tableau ci-dessous sous le numéro I.0.

Toutes les actions de l'axe 1 sont sous maîtrise d'ouvrage du canal de l'Isle.

N°	Intitulé	Année prévue	Année de réalisation	Bilan technique
I.0	Actions réalisées pendant la phase d'élaboration - avant la signature du 4 octobre 2012	2005-2012	2005-2012	-
	<i>Modernisation quartier la Gare à Robion</i>	2005	2005-2006	-
	<i>Modernisation secteur Velorgues Tranche 6</i>	2007	2007-2008	-
	<i>Modernisation secteur Velorgues Tranche 7</i>	2008	2008-2009	-
	<i>Modernisation secteur Velorgues Tranche 8</i>	2009	2009-2010	-
	<i>Modernisation secteur Velorgues Tranche 9</i>	2010	2010-2011	-
	<i>Modernisation secteur Arrousaire Tranche 1</i>	2008	2008-2009	-
	<i>Modernisation secteur Arrousaire Tranche 2</i>	2009	2009-2010	-
	<i>Modernisation secteur Arrousaire Tranche 3</i>	2010	2010-2011	-
	Modernisation secteur Caramède Tranche 1	2011	2012-2013	<i>Création d'une station de pompage avec 3 pompes de 30 l/s montées sur variateur, 36 bornes agricole et 25 micro-bornes, 75 ha sont passés d'une desserte basse pression à une desserte pression</i>
Modernisation secteur Arrousaire Tranche 4	2011	2013-2014	<i>Pose de réseau pression pour desservir 19 bornes agricoles et 17 micro-bornes, 35 ha mis sous pression</i>	
Etude de modernisation de la régulation du canal maître	2011	2012-2013	<i>L'étude de modernisation de la régulation a conduit à l'élaboration d'un AVP pour un programme d'investissement de 1 154 000 euros étalé de 2013 à 2022 permettant de moderniser complètement la régulation sur le canal principal.</i>	
I.1	Travaux de sécurisation des ouvrages	2014		
I.1.1	<i>Sécurisation d'ouvrages exceptionnellement dangereux sur le canal maître</i>	2014	2014	<i>Sécurisation de deux ouvrages exceptionnellement dangereux sur le canal principal: passage busé secteur Petit Palais et siphon sur propriété Fortunet au Thor</i>

2.1.1.2 Opérations en cours

N°	Intitulé	Année prévue	Année de réalisation	Bilan technique
I.2	Entretien du réseau gravitaire	2012-2017	2012-2014	Action prévue sur la durée du Contrat de Canal. Cette opération entièrement réalisée par le personnel du canal dans le cadre de l'entretien courant de son réseau, vise à maintenir le bon état du petit patrimoine lié à l'irrigation gravitaire sur le canal de l'Isle.
I.3	Travaux de modernisation	2012-2017		
I.3.2	Modernisation de l'irrigation, Caramède tranche 2	2012	2014-2015	Création d'une station de pompage avec 2 pompes de 30 l/s montées sur variateur, 38 bornes agricoles et 9 micro-bornes, 50 ha passent de basse pression à pression
I.3.3	Achèvement de la modernisation, Arrousaire Tranche 5	2012	2014-2015	Pose de réseau pression pour desservir 39 bornes agricoles et 11 micro-bornes. 85 ha passeront d'une desserte gravitaire à pression. Les travaux sont prévus pour débuter fin 2014 et se terminer 1 ^{er} trimestre 2015.

2.1.1.3 Opérations à reprogrammer, modifier ou supprimer

N°	Intitulé	Année prévue	Année de réalisation envisagée	Raisons du report ou de la suppression, teneur des modifications
I.1.2	Travaux de sécurisation des ouvrages : Mise en place d'une décharge de sécurisation sur le canal maître	2014	2017	<u>Opération reportée</u> : Initialement envisagée comme un simple point de décharge du réseau en cas d'incident, cette action a été intégrée dans le programme de régulation, comme organe de régulation à part entière
I.3.1	Modernisation Velorgues Tranche10	2014	-	<u>Opération supprimée</u> : Report au-delà de 2017 suite à faible demande sur le secteur
I.3.2	Modernisation Caramède Tranche 3	2013	2015	<u>Opération reportée</u> : Décalage suite au retard pris sur le programme de travaux initial, du à l'impossibilité d'obtenir un prêt pour la réalisation de travaux de Caramède tranche 1 en 2011.
I.3.3	Modernisation Arrousaire Tranche 6	2013	2015	<u>Opération reportée</u> : Décalage suite au retard pris sur le programme de travaux initial, du aux difficultés d'obtention d'un prêt pour la réalisation de travaux de l'Arrousaire Tranche 4 en 2012

2.1.1.4 Synthèse des raisons de report, des points de blocage et solutions envisagées

La principale raison du décalage constaté dans la réalisation des actions de l'axe 1 est la difficulté de financement à laquelle a dû faire face la structure en 2011-2012, pour la réalisation des projets Arrousaire tranche 4 et Caramède tranche 1. Caramède Tranche 1, projet d'un montant global relativement faible (200 000 €) a pu être lancé pendant la période de chômage 2012-2013 et l'Arrousaire T4 (560 000 €), n'a pu être réalisée que pendant la période de chômage 2013-2014.

Suite à ce retard, le Conseil Syndical s'est prononcé pour privilégier pour le restant du Contrat de Canal, les secteurs Arrousaire et Caramède sur lesquels la demande de passage à une desserte pression est plus forte que sur le secteur de Velorgues.

Le décalage de l'action de mise en place d'une décharge de sécurisation sur le canal maître est la conséquence de la réalisation de l'étude de modernisation de la régulation. Initialement isolée et voulue pour disposer d'un organe de vidange à mi-parcours du canal, cette opération se justifie pleinement dans le cadre de la réalisation d'un programme de travaux visant à améliorer la régulation du canal de l'Isle.

2.1.2 Volet 2 : Axe environnemental

3 opérations réalisées et en cours sur 3, prévues, du fait du démarrage anticipé de l'action sur l'exutoire du canal de l'Isle.

2.1.2.1 Opérations réalisées

N°	Intitulé	MO	Année prévue	Année de réa- -lisation	Bilan technique
II.1	Réflexion sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires pour les canaux de Carpentras, l'Isle et l'Union	Union du canal Luberon- Sorgue - Ventoux	2012	2014	L'étude sous maîtrise d'ouvrage de l'Union du canal Luberon Sorgue Ventoux est prévue pour se terminer fin septembre 2014. Elle permettra à chaque structure engagée de disposer d'un plan d'action pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.
II.3	Régularisation au titre du Code de l'Environnement	Canal de l'Isle	2012	2013	Le dossier a été réalisé et l'ASCO du canal de l'Isle dispose d'un récépissé de déclaration concernant la déclaration d'antériorité des ouvrages de stockage et de rejets du canal de l'Isle, en date du 9 septembre 2013
II.4	Cahier des bonnes pratiques de l'arrosant	CME / CPIE	2011	2011- 2014	Réalisé en 2011 conjointement avec les 4 autres canaux engagés dans la démarche, le guide pratique est maintenant distribué aux nouveaux arrosants du canal ainsi qu'aux scolaires en visite sur le canal. Les ateliers pratiques prévus ont été réalisés en 2014.

2.1.2.2 Opérations en cours

N°	Intitulé	Année prévue	Année de réalisation	MO	Bilan technique
II.2	Changement de l'exutoire du canal de l'Isle de la Sorgue du Trentin vers le canal de Vaucluse	2015	2013-2015	Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues	Cette action prévue pour démarrer en 2015 a été lancée en 2013 suite à une rupture de berge du canal principal qui a conduit au déversement des eaux du canal dans le canal de Vaucluse. En conséquence, l'ASCO du canal de l'Isle s'est tournée vers le SMBS afin de savoir s'il devait entreprendre des travaux d'envergure pour continuer à renvoyer les eaux vers la sorgue du Trentin, ou se contenter de travaux permettant de tenir seulement le temps du changement d'exutoire. Le traitement de cette action est en cours. une convention de délégation de MO a été signée avec le SMBS afin que celui-ci entreprenne les études diagnostic et réglementaires permettant notamment le changement d'exutoire du canal de l'Isle.

2.1.2.3 Opérations à reprogrammer, modifier ou supprimer

N°	Intitulé	Année prévue	Année de réalisation envisagée	Raisons du report ou de la suppression, teneur des modifications
II.5	Mise en place d'une réflexion sur la réduction des impacts des rejets de régulation des canaux sur les milieux récepteurs	2012-2017	2015-2017	<i>Opération supprimée : La demande pour cette fiche action émanait de la fédération de pêche 84. Elle est actuellement traitée dans le Cadre de la COEC'EAU du Coulon Calavon. Les éventuels résultats de ces travaux pourront être exploités par les autres canaux engagés dans la démarche de Contrat de Canal.</i>

2.1.2.4 Synthèse des raisons de report, des points de blocage et solutions envisagées

L'ASCO du canal de l'Isle n'a à ce jour pas de prise sur le calendrier relatif à l'action du changement d'exutoire du canal de l'Isle, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues. Cette action est cependant bien engagée et les études d'incidence préalables au changement d'exutoire sont en cours, à la date de réalisation de ce bilan.

Concernant la fiche action sur la réflexion à lancer concernant la réduction des impacts des rejets des canaux dans les cours d'eau, il ne semble pas y avoir de volonté forte de la fédération de pêche pour avancer sur ce sujet. Cette action perd d'autant plus sa pertinence que l'opération et le planning de changement d'exutoire du canal de l'Isle en collaboration avec le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues se précise.

2.1.3 Volet 3 : Axe Social et Culturel

Les opérations programmées pour l'axe socio-culturel ne sont pas sous maîtrise d'ouvrage du canal, mais sous maîtrise d'ouvrage de l'Union APARE CME/CPIE pays de Vaucluse, excepté l'action III.1.1.2, sous maîtrise d'ouvrage du Parc Naturel Régional du Luberon. L'action de sensibilisation auprès des scolaires menée par le Parc a fait l'objet d'un appel d'offres pour l'année scolaire 2013-2014, remporté APARE CME/CPIE pays de Vaucluse. Ces actions font l'objet pour les années 2012-2013-2014 d'un bilan réalisé par le CME/CPIE 84 et joint en annexe et nous sommes toujours en attente d'un bilan de la part du Parc Naturel Régional du Luberon sur cette action sur les communes du Parc.

Que ce soit au niveau de l'action de sensibilisation des scolaires, comme celle du partenariat entre LPA / CME-CPIE84 / canaux, comme pour les ballades sur le thème de la biodiversité et sans rentrer dans les détails du bilan fourni par le CME-CPIE84, il apparaît que la mise en œuvre de ces actions a bien fonctionné. Les journées d'animation ont toutefois démontré que la création d'une « malle pédagogique canaux » ainsi que la création de supports spécifiques réutilisables, constituerait un plus.

2.1.4 Volet 4 : Axe Territorial

2 opérations réalisées et en cours sur 4 prévues.

2.1.4.1 Opérations réalisées

Concernant les colonnes « année prévue » et « année de réalisation », il convient de rappeler que les actions prévues dans cet axe sont des actions au long cours, sans financement direct de la part des partenaires financiers, hormis du temps de travail de chargé de mission. Ces actions sont prévues pour toute la durée du Contrat de Canal. Des échanges ont démarré dès 2010 sur la question des rejets pluviaux dans le réseau gravitaire du canal auprès des acteurs concernés et sont brièvement synthétisées dans le bilan technique.

N°	Intitulé	MO	Année prévue	Année de réa- -lisation	Bilan technique
IV.1	Repérage et caractérisation des rejets pluviaux dans le réseau gravitaire	Canal Isle / Collectivités locales / CG84	2011-2014	2011-2014	<p>Les communes de l'Isle sur Sorgue, Lagnes, Robion et le Thor ont été sollicitées dès 2010 sur ce thème. Ces contacts n'ont pas permis de mettre en évidence de rejets directs avec un impact sur notre réseau gravitaire, par ailleurs en constante diminution. Différents rejets ont été identifiés sur le canal principal, en provenance de routes gérées par le département. Le Conseil Général n'a cependant pas été sollicité sur ce point.</p> <p>La prise de contact avec les communes sur ce thème nous a toutefois permis d'être consultés sur la rédaction du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales de l'Isle sur Sorgue, ainsi que dans le cadre de toutes les révisions de PLU de communes traversées par notre périmètre.</p> <p>Un relevé exhaustif de terrain manque cependant, afin de mieux cartographier ces rejets et caractériser ces rejets et leur impact potentiel</p>
IV.3	Identification, caractérisation et devenir des filioles favorisant l'évacuation des eaux pluviales	Canal Isle/Collectivités locales / CG84	2011-2017	2012-2014	<p>Cette action nous a permis d'anticiper la disparition des filioles sur les secteurs mis sous pression auprès des mairies concernées.</p>
IV.3.1	Secteur Velorgues	Canal de l'Isle / Mairie de l'Isle	2011-2017	2012	<p>Sur ce secteur, nous avons pu identifier des filioles qu'il faudrait conserver, mais en l'absence d'intérêt de conventionner sur la remise en l'état et l'entretien de la part de la mairie, l'ASCO du canal de l'Isle a fait le choix de remettre en forme la filiole après travaux, en en laissant, conformément à ses statuts la charge de l'entretien aux propriétaires riverains</p>
IV.3.2	Secteur Arrousaire	Canal Isle /Mairie de l'Isle et de Lagnes	2011-2017	2012-2014	<p>Sur ce secteur, nous avons pu identifier une filiole à conserver en l'état, dans le cadre de la modernisation du secteur Arrousaire tranche 4. Un accord a été trouvé sous la forme d'un transfert de gestion du domaine public de l'ASCO vers la commune de Lagnes. La filiole a été remise en état après travaux et sera maintenant entretenue par la commune pour continuer à jouer son rôle d'évacuation des eaux pluviales</p>

2.1.4.2 Opérations à reprogrammer, modifier ou supprimer

N°	Intitulé	Année prévue	Année de réalisation envisagée	Raisons du report ou de la suppression, teneur des modifications
IV.2	Travaux de suppression ou de régularisation des rejets pluviaux dans le réseau gravitaire	-	2015-2017	<i>Opération reportée / modifiée : Au vu du faible impact des rejets de réseaux pluviaux gérés par les communes sur le réseau gravitaire du canal, ainsi que de l'absence de relevé exhaustif de terrain, il n'est pas envisageable en l'état de régulariser ou supprimer les rejets existant, sans les considérer au cas par cas. Sur la base d'un relevé exhaustif de terrain, seront traités : - les rejets identifiés comme problématiques par le personnel du canal - Tout nouveau rejet identifié - Les rejets pluviaux des projets pour lesquels nous serons consultés</i>
IV.3	Identification, caractérisation et devenir des filioles favorisant l'évacuation des eaux pluviales	2011-2017	2015-2017	<i>Cette action nous a permis d'anticiper la disparition des filioles sur les secteurs mis sous pression auprès des mairies concernées.</i>
IV.3.1	Secteur Velorgues	2011-2017	-	<i>Opération supprimée : Du fait du report envisagé de la mise sous pression du secteur Velorgues au-delà de 2017, il n'y a plus lieu de maintenir cette action.</i>
IV.3.2	Secteur Arrousaire	2011-2017	2015-2017	<i>Opération reportée : Il n'y a plus de secteur à mettre sous pression sur la commune de Lagnes. Toutes les questions relatives à la mise sous pression du secteur Arrousaire seront traitées avec la commune de l'Isle sur Sorgue sur la période 2015-2017</i>
IV.4	Repérage et caractérisation des rejets d'eaux usées dans le canal	2011-2017	2015-2017	<i>Opération reportée / modifiée : La priorité lors du lancement de la mise en œuvre du Contrat de Canal a été la question des eaux pluviales. Si cette question n'est pas totalement réglée, il nous appartiendra de croiser un état des lieux exhaustif des rejets dans le canal réalisé en interne et de le croiser à la cartographie du SPANC des communes, afin de déterminer les modes ou leviers d'action qui nous permettront diminuer les nuisances causées par ces rejets.</i>

2.1.4.3 Synthèse des raisons de report, des points de blocage et solutions envisagées

La question des eaux pluviales canalisées puis rejetées dans le réseau du canal et son corollaire, l'action de régularisation des rejets concernés, a conduit le canal à entamer les premières consultations sur le sujet dès 2010 (suite à des événements pluvieux importants ayant conduit à des inondations), auprès des services techniques des communes du périmètre. Cette action n'a pas conduit à mettre en évidence des rejets pluviaux importants, ou ayant suscité le besoin de régularisation administrative de la part du canal.

Il conviendrait cependant de poursuivre par un état des lieux exhaustif des rejets dans le réseau, qu'ils soient pluviaux ou d'eaux usées. Ce relevé pourrait servir de base :

- à la poursuite de cette action, notamment pour ce qui concerne les rejets d'eaux pluviales provenant de propriétés non reliées au réseau d'assainissement pluvial communal.
- A la mise en œuvre de l'action relative aux rejets d'eaux usées dans le réseau

Le retard pris pour mise en œuvre de l'action de repérage et de caractérisation des rejets d'eaux usées dans le canal s'explique essentiellement par la priorité donnée par la structure aux rejets pluviaux.

2.1.5 Volet 5 : Axe Gestion Concertée

2 opérations réalisées et en cours sur 3 prévues

2.1.5.1 Opérations réalisées

N°	Intitulé	Année prévue	Année de réa-lisation	Bilan technique
V.1	Actions d'information et de sensibilisation autour du canal de l'Isle et du Contrat de Canal	2011-2017	2011-2013	<i>Cette action prévue pour toute la durée du Contrat a fait l'objet d'un financement sur 3 ans, pour les années 2011-2012-2013. Elle a permis:</i>
	<i>Information et sensibilisation 2011-2013</i>	<i>2011</i>	<i>2011-2013</i>	<ul style="list-style-type: none"> - la création d'un site internet mis en ligne début 2012. C'est une source d'informations sur la vie du canal constamment réactualisée. Elle permet de puiser le téléchargement des DCE dans le cadre des appels d'offres lancés par la structure. Du contenu vidéo a également été créé, à vocation informative et pédagogique sur la spécificité du métier et la vie de la structure. Depuis sa création et jusqu'au 1er août 2014, plus de 3300 personnes ont visité le site, pour plus de 4200 sessions - L'édition en interne d'un bulletin de communication annuel transmis à l'ensemble des membres de l'ASCO représentés en assemblée générale, soit 1200 envois par an - La création de pancartes de communication utilisées lors des différents évènements auxquels la structure a pu participer (assemblées générales, signature des Contrats de Canaux, évènementiels divers...)

V.2	Suivi et bilan du Contrat de Canal : Bilan intermédiaire Contrat de Canal	2014	2014	<i>Au vu du retard pris pour la signature du Contrat de Canal, ainsi que la limitation dans le temps de l'enveloppe régionale à 2014, le choix a été fait en comité technique du 26/06/2014 de ne pas recourir à un bureau d'étude extérieur pour le bilan mi-parcours, mais de privilégier un bilan technico-économique réalisé par le personnel du canal.</i>
V.4	Fonctionnement et équipement de la structure de gestion pour le Contrat de Canal	2010-2017		
	<i>Partie 2010-2012</i>	2010-2012	2012	<i>La mission retenue a été de finaliser pour les 3 structures les programmes d'action des contrats de canaux (à 60% pour le canal de l'Isle et 20 % pour le canal de Cabedan-neuf et l'Union des canaux Luberon-Sorgue-Ventoux), du protocole de gestion, assurer la signature et lancement de la mise en œuvre. L'élaboration de la convention n°2, a constitué une mission importante pour 2012. Initialement tripartite entre EDF, l'Agence de l'eau et les canaux engagés dans les contrats de canaux, cette convention a été identifiée comme un rouage essentiel à la mise en œuvre du protocole de gestion pour le retour des économies d'eau en Durance.</i>
	<i>partie 2013-2015</i>	2013-2015	2013-2014	<i>La mission retenue a été la poursuite de la mise en œuvre, de la coordination et de la supervision des contrats de canaux des 3 structures, selon les mêmes conditions de répartition de temps (60% Isle, 20 % Cabedan-neuf, 20% Union)</i>

2.1.5.2 Opérations en cours

N°	Intitulé	Année prévue	Année de réalisation	Bilan technique
V.1	Information et sensibilisation 2014-2016	2014	2015-2017	<i>Relance de la demande de subvention en fin 2014, pour une réalisation de l'action en 2015-2016-2017. Cette demande modifie ce qui est prévu dans le contrat initial. En plus de l'édition de plaquettes, elle prévoit l'ajout de contenu video.</i>
V.3	Mise en place d'une commission intercommunale	2011-2017	2014	<i>Lancement prévu fin 2014 d'une commission intercommunale. La mise en œuvre effective de la démarche et la réalisation des comités de pilotages a constitué le déclencheur de l'organisation d'une telle commission.</i>
V.4	Fonctionnement et équipement de la structure de gestion pour le Contrat de Canal : Financement poste partie 2013-2015	2013	2015	<i>Dernière année de mise en œuvre dans le cadre des arrêtés d'attribution de subvention Agence de l'Eau et FEDER</i>

2.1.5.3 Synthèse des raisons de report, des points de blocage et solutions envisagées

L'action d'information et sensibilisation sur le canal et le Contrat de Canal a pris un an de retard du fait de la volonté de la structure de « moderniser » son contenu. Celle-ci prévoit notamment la création de contenu vidéo qui viendrait s'ajouter au contenu déjà existant sur le site internet, ainsi que la création d'une plaquette de présentation générale du canal.

Concernant la mise en œuvre de la commission intercommunale, nous avons été confrontés à la difficulté de définir les sujets et l'ordre du jour d'une telle commission afin que celle-ci ne soit pas confondue avec le comité de pilotage.

Il nous est également apparu nécessaire de réaliser un premier comité de pilotage afin de remobiliser les acteurs de la démarche après la signature de 2012 et leur rappeler « l'existence » de cette action. Une commission intercommunale est prévue pour se réunir deuxième semestre 2015.

2.2 Bilan financier, par financeur et par volet, actions sous maîtrise d'ouvrage du canal de l'Isle

Ce tableau présente pour les années 2012 à 2014, les engagements financiers prévus pour réaliser les opérations du Contrat de Canal sous maîtrise d'ouvrage du canal de l'Isle, pour chacun des partenaires financiers de la démarche et les compare aux engagements financiers pris réellement dans les arrêtés d'attribution de subvention, l'année en question.

	AE		CG 84		CR		UE/FEDER		Canal de l'Isle		TOTAL	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
2012	420 000 €	440 000 €	84 000 €	88 000 €	84 000 €	88 000 €	84 000 €	88 000 €	168 000 €	176 000 €	840 000 €	880 000 €
<i>Volet I</i>	420 000 €	440 000 €	84 000 €	88 000 €	84 000 €	88 000 €	84 000 €	88 000 €	168 000 €	176 000 €	840 000 €	880 000 €
2013	537 500 €	97 500 €	88 000 €		88 000 €		146 500 €	58 500 €	215 000 €	39 000 €	1 075 000 €	195 000 €
<i>Volet I</i>	440 000 €		88 000 €		88 000 €		88 000 €		176 000 €		880 000 €	
<i>Volet V</i>	97 500 €	97 500 €					58 500 €	58 500 €	39 000 €	39 000 €	195 000 €	195 000 €
2014	327 750 €	6 250 €	91 500 €	7 500 €	85 900 €	5 000 €	60 000 €		142 850 €	6 250 €	708 000 €	25 000 €
<i>Volet I</i>	326 250 €	6 250 €	91 500 €	7 500 €	85 000 €	5 000 €	60 000 €		142 250 €	6 250 €	705 000 €	25 000 €
<i>Volet V</i>	1 500 €				900 €				600 €		3 000 €	
TOTAL	1 285 250 €	543 750 €	263 500 €	95 500 €	257 900 €	93 000 €	290 500 €	146 500 €	525 850 €	221 250 €	2 623 000 €	1 100 000 €

Il apparaît que les engagements financiers prévus pour les opérations inscrites dans le Contrat de canal initial sont très supérieurs aux demandes de subvention effectivement réalisées l'année n. Ces chiffres doivent cependant être pris avec précaution.

Concernant les opérations de l'axe 1 :

- les difficultés à obtenir un prêt pour la part d'autofinancement de Caramède tranche 1 et arrousaire tranche 4 en 2011 et 2012 ont conduit la structure à réviser complètement le planning de ses opérations. Prévues pour être réalisées dans une même période de chômage 2011-2012, elles ont été réalisées en :
 - o 2012-2013 pour caramède tranche 1
 - o 2013-2014 pour arrousaire tranche 4

Cette situation a conduit le canal de l'Isle à ne pas faire de demandes de subventions en 2013 et 2014 et décaler d'autres opérations

- Si le canal de l'Isle a effectivement demandé des subventions pour la réalisation des opérations Caramède Tranche 2 et Arrousaire Tranche 5 en 2012, sollicitant notamment des fonds FEADER, la structure ne sera en mesure de réaliser ces opérations que pendant la période de chômage 2014-2015

Concernant l'axe 5, le décalage observé provient essentiellement du retard pris pour l'action de communication autour du canal et du Contrat de Canal.

2.3 Protocole de gestion de la ressource

2.3.1 Bilan 2012-2014 des volumes économisés et disponibles pour les milieux naturels

Concernant les économies d'eau et conformément au protocole de gestion, les volumes sont réputés disponibles pour le milieu naturel une fois la tranche de travaux terminée. L'année indiquée est celle de la disponibilité des économies d'eau pour les milieux naturels. Cependant, dans le cadre des accords passés entre les canaux et EDF pour la valorisation des économies d'eau et co-construits avec l'Agence de l'Eau, les modalités de mise à disposition de l'eau pour les milieux naturels sont les suivantes :

- Réalisation des travaux pendant la période de chômage entre l'année n-1 et n
- Economies rendues disponibles à l'issue des travaux de l'année n
- Validation de la destination des économies d'eau, avant juin de l'année n, pour une mise à disposition effective des économies d'eau pour l'année n+1

	Année de mise à disposition prévue sur le Contrat	Année de mise à disposition pour les milieux naturels	Intitulé de l'action	Volumes économisés (Mm3)	Volumes disponibles pour le milieu naturel (Mm3)
Prévu et réalisé	2005-2012	2014	Modernisation quartier la Gare à Robion	2,300	1,150
			Modernisation secteur Velorgues Tranche 6		
			Modernisation secteur Velorgues Tranche 7		
			Modernisation secteur Velorgues Tranche 8		
			Modernisation secteur Velorgues Tranche 9		
			Modernisation secteur Arrousaire Tranche 1		
			Modernisation secteur Arrousaire Tranche 2		
	Modernisation secteur Arrousaire Tranche 3				
	2013	2014	Modernisation secteur Caramède Tranche 1	0,180	0,090
	2014	2015	Modernisation secteur Arrousaire Tranche 4	0,385	0,193
Redistribution des économies réalisées de l'Union			0,046	0,023	
Total*			2,911	1,456	
non réalisé	2012	-	Modernisation secteur Caramède Tranche 2	0,250	0,125
		-	Modernisation secteur Arrousaire Tranche 5	0,230	0,115
	2013	-	Modernisation secteur Caramède Tranche 3	0,250	0,125
		-	Modernisation secteur Arrousaire Tranche 6	0,130	0,065
	2014**	-	Modernisation secteur Velorgues Tranche 10	0,280	0,140
	Total			1,140	0,570
TOTAL PREVISIONNEL INITIAL				4,051	2,026

*Validé en COEC'EAU le 9 juillet 2014, pour une mise à disposition des milieux naturels pendant la saison d'irrigation 2015 (cf. 2.3.2)

**Cette tranche a été incluse dans le tableau par souci de cohérence avec les prévisions du document contractuel, mais les économies n'auraient pas été disponibles avant 2015.

Si le programme de travaux avait été entièrement réalisé, l'ASCO du canal de l'Isle aurait en été en mesure de mettre à disposition du milieu, dans le cadre des COEC'EAU : 2,026 Mm3. Du fait du retard pris dans la programmation, seuls 1,456 Mm3 sont disponibles pour les milieux naturels soit 72% de la prévision initiale.

Il faut noter que la part des économies du canal Luberon Sorgue Ventoux qui revient au canal de l'Isle était prévue à 0,050 Mm³ pour un réel de 0,046 Mm³. Cette différence n'a qu'un impact marginal sur le pourcentage d'atteinte de l'objectif initial d'économies d'eau.

2.3.2 Bilan des COEC'EAU

La COEC'EAU des Sorgues s'est réunie 1 fois depuis la signature du Contrat de canal, le 9 juillet 2014 au siège du canal de l'Isle avec pour ordre du jour :

- La présentation des interactions du canal de l'Isle avec le milieu
- Le bilan des économies disponibles
- La présentation des éventuels besoins du milieu
- L'affectation des économies d'eau pour la saison d'irrigation 2015

Les économies totales qui seront disponibles en 2015 grâce aux travaux cofinancés par l'Agence de l'Eau, sont de 2,911 Mm³.

La part de ces économies disponibles pour le milieu (50%), pour la saison d'irrigation 2015 est de 1,456 Mm³.

Lors de cette COEC'EAU, les rejets à l'exutoire du canal principal dans la Sorgue du Trentin ont été identifiés comme primordiaux pour le milieu en période d'étiage, bien que posant un problème :

- De qualité des eaux (apports de MES)
- Quantitatif (alimentation insuffisante une partie de l'année)

La question posée à la COEC'EAU était de savoir s'il est possible de considérer le rejet à l'exutoire du canal de l'Isle comme répondant à un besoin d'un milieu naturel local.

Etant donné que le bassin versant des Sorgues n'est pas déficitaire et que les rejets du canal de l'Isle sont des rejets techniques, ils ne peuvent être considérés comme répondant au besoin d'un milieu naturel local. En conséquence, **les 1,456 Mm³ disponibles pour le milieu pour la saison d'irrigation 2015 ont été affectés au bassin versant Durancien.**

Du fait de la spécificité du milieu récepteur, il a également été décidé d'alléger les modalités de réunion de la COEC'EAU en s'accordant sur la procédure suivante:

- Point mail entre le Syndicat de Sorgues et le canal pour vérifier l'existence de besoins locaux nouveaux
- Si nécessaire échange mail entre les partenaires de la COEC'EAU sur ces besoins

- Information sur les volumes affectés en Durance avant juin de l'année n pour la saison d'irrigation n+1 aux membres de la COEC'EAU

La COEC'EAU sous cette nouvelle forme a décidé, dans le cadre d'un échange mail du 29 mai 2015, qu'en l'absence de nouveaux besoins pour les milieux locaux, les nouvelles économies réalisées dans le cadre du Contrat de Canal de l'Isle étaient affectées par solidarité de bassin au bassin versant durancien, ce qui porte le total d'économies d'eau à destination du milieu à **1,696 Mm3**

3 Réactualisation pour la période 2015 2017

3.1 Réactualisation du programme d'actions

Cf. annexes pour présentation des nouvelles fiches actions pour 2015-2017. L'année indiquée est celle de la demande de subvention, la réalisation ayant lieu lors de la période de chômage à suivre. Ainsi, les opérations pour l'année 2015 auront lieu lors de la période de chômage 2015-2016.

Année	Volet	Intitulé	Montant
2015	Volet I	Régulation du canal principal Tranche 1 et maîtrise d'œuvre sur 2 ans	260 000 €
		Sécurisation du canal principal secteur aval	150 000 €
		<i>Modernisation secteur Caramède Tranche 3</i>	300 000 €
		<i>Modernisation secteur Arrousaire Tranche 6</i>	520 000 €
		<i>Modernisation Velorgues tranche 11</i>	-
	Volet II	Programme d'investissement pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires pour le canal de l'Isle	A définir
		<i>Changement de l'exutoire du canal de l'Isle de la Sorgue du Trentin vers le canal de Vaucluse</i>	Pm
	Volet IV	Repérage cartographique et caractérisation des rejets pluviaux d'eaux usées dans le canal	Pm
		<i>Identification, caractérisation et devenir des filioles favorisant l'évacuation des eaux pluviales - Secteur Arrousaire</i>	Pm
	Volet V	<i>Animation et coordination de la commission intercommunale</i>	Pm
2016	Volet I	<i>Modernisation secteur Caramède Tranche 4</i>	280 000 €
		<i>Modernisation secteur Arrousaire Tranche 7</i>	400 000 €
		<i>Modernisation Velorgues tranche 12</i>	-
	Volet IV	<i>Travaux de suppression ou de régularisation des rejets pluviaux dans le réseau gravitaire</i>	Pm
		<i>Travaux de suppression ou de régularisation des rejets d'eaux usées dans le réseau gravitaire</i>	Pm
	Volet V	<i>Animation et coordination de la commission intercommunale</i>	Pm
		<i>Fonctionnement et équipement de la structure de gestion pour le Contrat de Canal - Financement poste partie 2016-2017</i>	195 000 €
2017	Volet I	Régulation du canal principal Tranche 2	140 000 €
		<i>Modernisation secteur Arrousaire Tranche 8</i>	450 000 €
		<i>Modernisation secteur Caramède Tranche 5</i>	-
	Volet IV	<i>Travaux de suppression ou de régularisation des rejets pluviaux dans le réseau gravitaire</i>	Pm
		<i>Travaux de suppression ou de régularisation des rejets d'eaux usées dans le réseau gravitaire</i>	Pm
	Volet V	<i>Animation et coordination de la commission intercommunale</i>	Pm
Total général			2 695 000 €

Les intitulés en italique correspondent à *des actions déjà programmées dans le Contrat de Canal initial et qui ont été reportées*, les intitulés en gras correspondent à **de nouvelles actions non encore prévues**. Les actions surlignées en rouge clair sont des actions initialement prévues pour la période 2015-2017 et reportées au-delà de 2017.

Les nouvelles actions pour 2015-2017 sont présentées en annexe sous la forme de Fiches action. L'année indiquée est celle de la demande de subvention, la réalisation ayant lieu lors de la période de chômage à suivre. Ainsi, les opérations pour l'année 2015 auront lieu lors de la période de chômage 2015-2016.

Le programme d'opération pour l'axe 1 consiste essentiellement en une reprogrammation des actions en retard suite aux difficultés d'accès au crédit en 2011-2012. Le choix a été fait de repousser à un éventuel avenant au delà de 2017 les travaux de mise sous pression du secteur Velorgues du fait d'une demande plus importante sur le secteur de l'Arrousaire et de Caramède.

Les actions de régulation du canal principal constituent la mise en œuvre des préconisations de l'étude de modernisation de la régulation du canal principal, qui s'est déroulé en 2011-2012. Le contenu des tranches présentées ici est détaillé dans les fiches action en annexe.

L'action de sécurisation du secteur aval du canal de l'Isle correspond à une action indispensable pour le canal et connexe à deux autres opérations :

- L'action de changement d'exutoire, depuis la Sorgue du Trentin vers le canal de Vaucluse.
- Secondairement, la régulation du canal principal

Le programme d'investissement pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires est une conséquence directe des résultats de l'étude sur la réduction de l'usage des produits phytosanitaires conduite en 2014. Cette étude a conduit à la création d'un plan d'action pour le canal de l'Isle, qui vise à passer en zéro phytos pour la saison d'irrigation 2017 au mieux.

Concernant le volet 3, hormis la poursuite des actions de sensibilisation des scolaires et des promenades portant sur le thème de la biodiversité, qui étaient déjà programmées jusqu'à 2016, l'ASCO du canal de l'Isle a souhaité poursuivre son action en lien avec les Lycées Professionnels Agricoles. Ce projet renouvelé fait l'objet d'une Fiche Action en annexe. Pour le volet 4, il s'agit de poursuivre les actions entamées dès le début du Contrat de Canal en les renforçant par un diagnostic de terrain.

Un équivalent de temps plein reste *a minima* nécessaire pour animer et coordonner la démarche, à l'échelle des 3 structures que sont le canal de l'Isle, l'Union et le canal de Cabedan-neuf. Cependant, la répartition du temps à passer selon les structures est susceptible d'évoluer pour les deux dernières années de mise en œuvre, au vu des résultats du bilan mi-parcours et des modifications des programmes d'opérations des structures concernées.

3.2 Programmation financière des actions sous maîtrise d'ouvrage du Contrat de canal de l'Isle

3.2.1 Les opérations sous maîtrise d'ouvrage du Contrat de Canal de l'Isle pour 2015-2017 par année et par volet

Le tableau ci-après présente la répartition des financements prévisionnels, pour les actions de maîtrise d'ouvrage canal. Pour les actions sous maîtrise d'ouvrage autre (Union APARE CME, SMBS, 5 canaux), se reporter au 3.2.2.

	Montant total réévalué	AERMC		CG 84		CR PACA		UE (FEADER)		Autofinancement	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
2015	1 270 000 €		523 100 €		141 500 €		97 000		254 400 €		254 000 €
Volet I	1 270 000 €		523 100 €		141 500 €		97 000		254 400 €		254 000 €
<i>Régulation du canal principal Tranche 1</i>	260 000 €	37,6%	97 760 €					42,4%	110 240 €	20%	52 000 €
<i>Modernisation secteur Caramède Tranche 3</i>	340 000 €	37,6%	127 840 €					42,4%	144 160 €	20%	68 000 €
<i>Modernisation secteur Arrousaire Tranche 6</i>	520 000 €	50%	260 000 €	20%	104 000 €	10%	52 000 €			20%	104 000 €
<i>Sécurisation du secteur aval du canal de l'Isle</i>	150 000 €	25%	37 500 €	25%	37 500 €	30%	45 000 €			20%	30 000 €
Volet II											
<i>Programme d'investissement pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires pour le canal de l'Isle</i>	A définir à la suite de l'étude										
Volet IV											
<i>Repérage cartographique et caractérisation des rejets pluviaux d'eaux usées dans le canal</i>	pm										
<i>Identification, caractérisation et devenir des filioles favorisant l'évacuation des eaux pluviales - Secteur Arrousaire</i>	pm										
Volet V											
<i>Animation et coordination de la commission intercommunale</i>	pm -										

	Montant total réévalué	AERMC		CG 84		CR PACA		UE (FEADER)		Autofinancement	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
2016	875 000 €		353 180 €						288 320 €		233 500 €
Volet I	680 000 €		255 680 €						288 320 €		136 000 €
Modernisation secteur Caramède Tranche 4	280 000 €	37,6%	105 280 €					42,4%	118 720 €	20%	56 000 €
Modernisation secteur Arrousaire Tranche 7	400 000 €	37,6%	150 400 €					42,4%	169 600 €	20%	80 000 €
Volet IV											
Travaux de suppression ou de régularisation des rejets pluviaux dans le réseau gravitaire	pm										
Travaux de suppression ou de régularisation des rejets d'eaux usées dans le réseau gravitaire	pm										
Volet V	195 000 €	50%	97 500 €							50%	97 500 €
Animation et coordination de la commission intercommunale	pm										
Fonctionnement et équipement de la structure de gestion pour le Contrat de Canal - Financement poste partie 2016-2017-2018	195 000 €	50%	97 500 €							50%	97 500 €
2017	590 000 €		221 840 €						250 160 €		118 000 €
Volet I	590 000 €		221 840 €						250 160 €		118 000 €
Régulation du canal principal Tranche 2	140 000 €	37,6%	52 640 €					42,4%	59 360 €	20%	28 000 €
Modernisation secteur Arrousaire Tranche 8	450 000 €	37,6%	169 200 €					42,4%	190 800 €	20%	90 000 €
Volet IV											
Travaux de suppression ou de régularisation des rejets pluviaux dans le réseau gravitaire	pm										
Travaux de suppression ou de régularisation des rejets d'eaux usées dans le réseau gravitaire	pm										
Volet V											
Animation et coordination de la commission intercommunale	pm										
Total général	2 735 000 €		1 098 120 €		141 500 €		97 000 €		792 880 €		605 500 €

3.2.2 Les opérations pour 2015-2017 par année et par volet – Autres maîtres d’ouvrage

Les actions présentées ci-dessous sont celles sous maîtrise d’ouvrage autre que celle du canal de l’Isle et peuvent concerner plusieurs canaux. L’évaluation du montant de ces actions, leur plan de financement et leur mise en œuvre ne relève pas du canal de l’Isle.

	Montant total réévalué	AERMC		CG 84		CR PACA		UE (FEADER)		Autofinancement	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
2015	30 750 €		15 375 €		829 €		8 431 €				6 116 €
Volet II											
<i>Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues</i>											
<i>Changement de l'exutoire du canal de l'Isle de la Sorgue du Trentin vers le canal de Vaucluse</i>	<i>Pm</i>										
Volet III	30 750 €		15 375 €		829 €		8 431 €				6 116 €
<i>Union APARE CME/CPIE Pays de Vaucluse</i>	30 750 €		15 375 €		829 €		8 431 €				6 116 €
<i>Biodiversité et irrigation 2015</i>	5 525 €	50%	2 763 €	10%	553 €	20%	1 105 €			20%	1 105 €
<i>Programme de partenariat</i>	3 450 €	50%	1 725 €	8%	276 €	23%	794 €			19%	656 €
<i>Programme pédagogique 2015</i>	21 775 €	50%	10 888 €			30%	6 533 €			20%	4 355 €
2016	27 210 €		13 605 €		837 €		7 361 €				5 408 €
Volet III	27 210 €		13 605 €		837 €		7 361 €				5 408 €
<i>Union APARE CME/CPIE Pays de Vaucluse</i>	27 210 €		13 605 €		837 €		7 361 €				5 408 €
<i>Biodiversité et irrigation 2016</i>	5 610 €	50%	2 805 €	10%	561 €	20%	1 122 €			20%	1 122 €
<i>Programme de partenariat</i>	3 450 €	50%	1 725 €	8%	276 €	23%	794 €			19%	656 €
<i>Programme pédagogique 2016</i>	18 150 €	50%	9 075 €			30%	5 445 €			20%	3 630 €
2017	102 100 €		51 050 €		- €		30 630 €				20 420 €
Volet III	2 100 €		1 050 €		- €		630 €				420 €
<i>Union APARE CME/CPIE Pays de Vaucluse</i>	2 100 €		1 050 €		€		630 €				420 €
<i>Programme de partenariat</i>	2 100 €	50%	1 050 €		- €	30%	630 €			20%	420 €
Volet V	100 000 €		50 000 €				30 000 €				20 000 €
<i>5 canaux</i>	100 000 €		50 000 €				30 000 €				20 000 €
<i>Suivi et évaluation du Contrat de Canal - Bilan final</i>	100 000 €	50%	50 000 €				30 000 €			20%	20 000 €
Total général	161 660 €		80 830 €	44%	1 962 €	199%	46 643 €			157%	32 226 €

3.2.3 Montant global de la réactualisation du programme d'actions pour les actions sous maîtrise d'ouvrage du canal de l'Isle pour 2015-2017

	2015	2016	2017	Total
Montant des Actions prévues à la signature	680 000 €	1 030 000 €* 	831 000 €	2 541 000 €
Montant du programme d'actions réactualisé	1 230 000 €	875 000 €	590 000 €	2 695 000 €
Evolution	+ 81 %	- 15%	- 29%	+6%

*Afin de pouvoir comparer les montants réactualisés au programme initial signé en 2012, ces chiffres ne prennent pas en compte la part prévue initialement pour le canal de l'Isle dans le cadre du bilan final du Contrat de Canal, ainsi que les 60% du montant du poste pour l'animation du Contrat de Canal. Les chiffres ont été modifiés afin de :

- prendre en compte une maîtrise d'ouvrage canal de l'Isle à 100% pour le poste pour l'animation du Contrat de Canal de façon à pouvoir comparer ancien et nouveau programme
- sortir l'action de bilan final, au vu de l'incertitude sur le futur porteur de l'étude et la répartition financière qui sera appliquée

3.2.4 Montant global de la réactualisation du programme pour 2012-2017 pour les actions sous maîtrise d'ouvrage canal de l'Isle

	Agence de l'Eau	Conseil Général	Conseil Régional PACA	UE / FEDER / FEADER / Autres	Autofinancement	Total
Montant des Actions prévues à la signature par financeur 2012-2014	1 285 000 €	263 500 €	257 900 €	290 500 €	525 850 €	2 623 000 €
Montant réalisé 2012-2014	543 750 €	95 500 €	93 000 €	146 500 €	221 250 €	1 100 000 €
Montant des Actions prévues à la signature par financeur 2015-2017	1 270 500 €	261 000 €	261 300 €	240 000 €	508 200 €	2 541 000 €
Montant réactualisé 2015-2017	1 098 120 €	141 500 €	97 000 €	792 880 €	605 500 €	2 735 000 €
Total 2012-2017 prévu à la signature	2 535 750 €	524 500 €	519 200 €	530 500 €	1 034 050 €	5 164 000 €
Total 2012-2017 réactualisé	1 641 870 €	237 000 €	190 000 €	939 380 €	826 750 €	3 835 000 €
Evolution du montant global entre la signature et la révision	-36%	- 55%	- 63%	+ 74 %	-21%	-26%

3.3 Prévision des économies d'eau totales et disponibles pour le milieu naturel 2015-2017

Prévisionnel des économies selon la nouvelle programmation avec intégration des nouvelles actions et comparaison avec le programme initial. Il y est indiqué l'année de programmation de l'action (année de demande de financement), l'année ou la période de réalisation et l'année de disponibilité pour les milieux naturels, après validation par la COEC'EAU.

Les économies apportées par les tranches de régulation sont données sur la base des estimations faites dans l'étude et l'AVP. Du fait des différences entre les tranches telles que prévues dans l'étude et celles qui pourront réellement être réalisées, elles devront être réactualisées lors de chaque tranche de travaux.

Année de Demande de financement	Année de réalisation	Saison de mise à disposition	Intitulé de l'action	V. économisé (Mm3)	VMN (Mm3)
2015	Chômage 2015-2016	2017	Modernisation secteur Arrousaire Tranche 6	0,130	0,065
2015	2016 et Chômage 2016-2017	2018	Modernisation secteur Caramède Tranche 3	0,250	0,125
2015	2016 et Chômage 2016-2017	2018	Régulation du canal principal Tranche 1	0,750	0,375
2015	Chômage 2015-2016	2017	Sécurisation du secteur aval du canal de l'Isle	0,025	0,013
TOTAL 2015				1,155	0,578
2016	2016-2017	2018	Modernisation Arrousaire Tranche 7	0,275	0,138
2016	2017 et Chômage 2017-2018	2019	Modernisation Caramède Tranche 4	0,250	0,125
TOTAL 2016				0,525	0,263
2017	Chômage 2017-2018	2019	Modernisation secteur Arrousaire Tranche 8	0,170	0,085
2017	Chômage 2017-2018	2019	Régulation canal principal Tranche 2	0,150	0,075
TOTAL 2017				0,320	0,160
Total 2015-2017				2	1,001

Conformément à son engagement lors de la signature du Contrat de Canal, les volumes à disposition du milieu naturel durancien et local sont les mêmes, il n'y a pas de dégrèvement en cas de remontée des économies d'eau en tête du canal de l'Union.

Le tableau ci-dessous compare les économies réalisées sur la base du programme de travaux initial, aux économies prévues dans le tableau réactualisé.

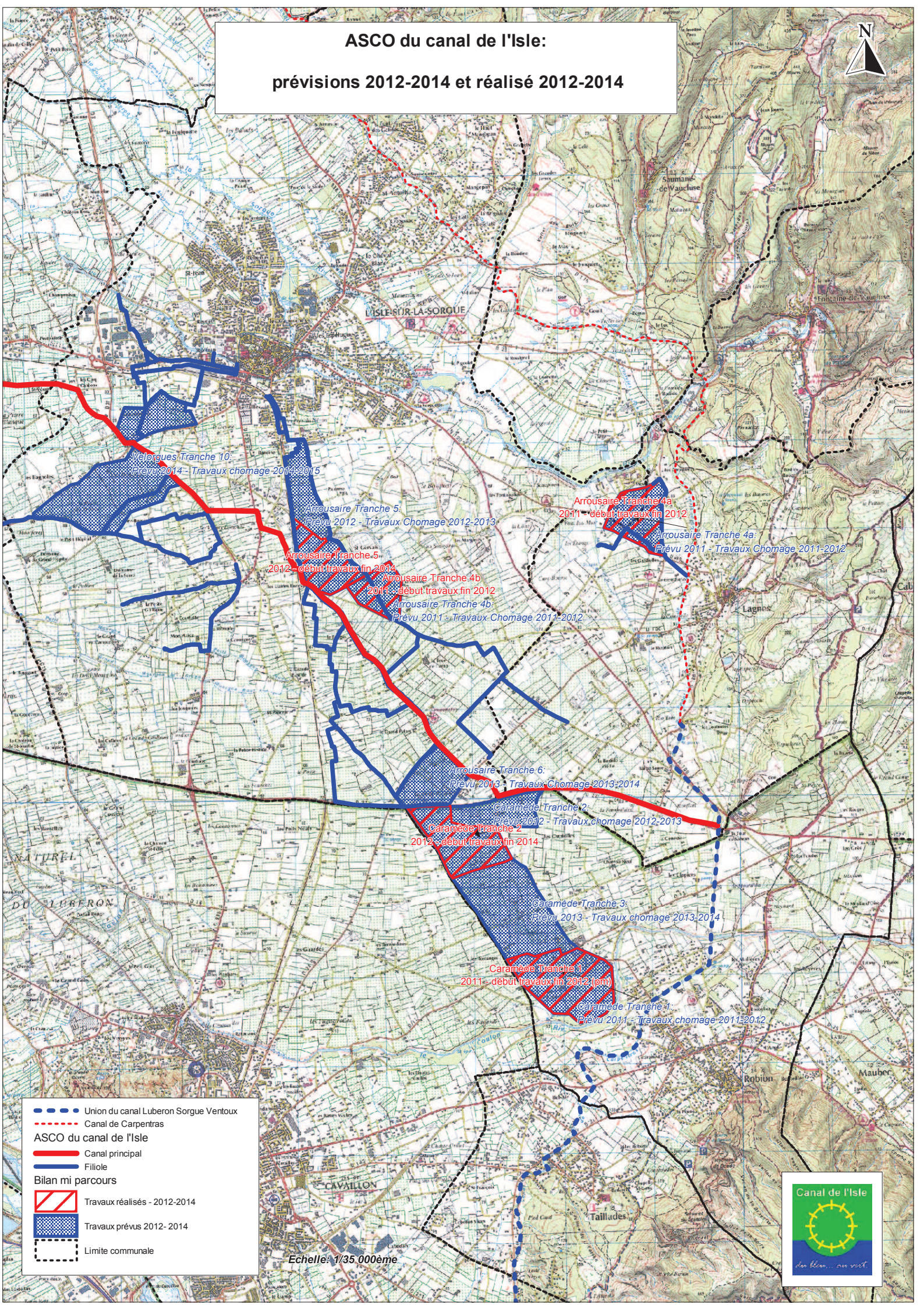
	Programme de travaux initial*	Programme de travaux réactualisé*
Total 2012-2014	4,051	2,911
2015 (MàD 2017)	0,465	1,155
2016 (MàD 2018)	0,375	0,525
2017 (MàD 2019)	0,420 + <u>0,024</u> = 0,444	0,320 + <u>0,103</u> = 0,423
Total 2015-2017	1,284	2,103
Total Contrat de Canal	5,335	5,014

*avec un prévisionnel d'apport des économies de l'Union de 0,024 Mm3 en 2017 et un apport réactualisé de 0,103 Mm3

Sous réserve de l'apport d'eau prévisionnel des économies de l'Union, les opérations prévues au Contrat de Canal de l'Isle réactualisé permettront de générer une fois la dernière tranche de travaux réalisée, 5,014 Mm3 d'économies, soient 2,507 Mm3 pour le milieu naturel. Ce volume représente 94% du prévisionnel indiqué dans le Contrat de Canal signé en 2012.

ANNEXES

ASCO du canal de l'Isle: prévisions 2012-2014 et réalisé 2012-2014



- Union du canal Luberon Sorgue Ventoux
- Canal de Carpentras
- ASCO du canal de l'Isle**
- Canal principal
- Filiole
- Bilan mi parcours**
- Travaux réalisés - 2012-2014
- Travaux prévus 2012- 2014
- Limite communale

Echelle: 1/35 000ème



Travaux de modernisation de la régulation du canal Maître

Contexte :

L'ASCO du canal de l'Isle connaît depuis le milieu des années 1970 une vaste mutation de son périmètre. En modernisant ses réseaux sur de nombreux secteurs de son périmètre afin de mieux répondre aux attentes de ses irrigants, elle a du progressivement faire évoluer les modalités d'exploitation de son canal maître. Dimensionné à l'origine pour desservir 2 000 ha en gravitaire, le canal maître doit aujourd'hui assurer la double mission de maintenir une ligne d'eau suffisante pour la desserte des secteurs encore gravitaires et anticiper suffisamment ses prélèvements afin de satisfaire les besoins de ses stations de pompage, par nature variables, pour desservir une superficie totale de 3 300 ha.

A ce titre, la structure a fait réaliser en 2012 dans le cadre du Contrat de canal une étude sur la modernisation de la régulation de son canal principal par la SCP lui permettant de répondre aux nouveaux enjeux auxquels elle va devoir faire face pour satisfaire la demande de ses irrigants :

- Faciliter les contrôles des débits et des niveaux dans le canal principal
- Améliorer les temps de transit des volumes stockés dans les biefs du canal

Les conclusions de l'étude ont permis de définir les investissements nécessaires pour permettre une modernisation complète de la régulation du canal, au travers d'un avant projet estimé à 1 155 000€ réalisable sur 8 années, grâce à :

- L'installation d'un réseau de mesures automatiques
- L'installation de 5 vannes déversantes automatisées asservies au débit, dont une à la prise du canal principal
- L'installation de 10 seuils obliques
- L'adaptation de l'alimentation du bassin de Peyreras pour fonctionner comme bassin tampon pour l'aval du canal maître

La mise en place d'une décharge de sécurisation sur le canal, initialement prévue comme une fiche action (I.4.2) n'a pas été chiffrée dans l'étude, mais constitue un ouvrage de régulation et de sécurisation indispensable pour le canal.

Aujourd'hui, la structure souhaite démarrer un programme d'investissement portant jusqu'à la fin du Contrat de Canal, sur les années 2015, 2016 et 2017, basé sur l'avant projet de l'étude.

Description de l'opération :

Les travaux à réaliser pour la période 2015-2017 reposent sur 3 priorités définies par l'ASCO et sont détaillées dans le contenu de l'étude. Il s'agit :

- D'équiper le canal de mesures automatisées aux points névralgiques, notamment à mi-canal et à l'exutoire

- D'équiper la prise d'une vanne déversante
- De moderniser les régulateurs existants en commençant par l'aval et en privilégiant les biefs à grand volume de stockage
- De disposer d'un point de régulation intermédiaire sur le canal, grâce à un déversoir

L'opération se décompose en deux temps :

Dans un premier temps, la maîtrise d'œuvre du projet sera confiée à un prestataire, dont la mission initiale sera de s'assurer de la définition exacte des tranches de travaux, de l'adéquation du projet avec les enveloppes de financement à disposition de l'ASCO dans le cadre des modalités de financement permises notamment par l'utilisation des fonds FEADER.

Une fois les tranches de travaux correctement redéfinies, le prestataire pourra assurer la maîtrise d'œuvre pour les travaux à proprement parler. L'organisation de l'opération ainsi que les travaux pressentis sont présentés ci-dessous :

TRANCHE 1

- Année 2016
 - o Lancement de la maîtrise d'œuvre
 - o Lancement de l'étude de faisabilité et l'étude règlementaire pour la mise en place du déversoir
 - o Pose d'une mesure automatisée au bassin de jauge
 - o Evolution du logiciel de télégestion
- Chômage 2016-2017 :
 - o Pose d'une vanne déversante motorisée à la Tour de Sabran (prise du canal principal)
 - o Mise en place du déversoir de régulation / sécurisation dans le Grand Mourgon
 - o Pose d'une mesure automatisée à l'exutoire du canal

TRANCHE 2

- Chômage 2017-2018 :
 - o Création d'un seuil oblique au régulateur de Reydet
 - o Utilisation du bassin de stockage de Peyreras comme stockage tampon pour l'aval

Echéancier et couts prévisionnels :

Année de réalisation prévue	2015-2017				
Coût prévisionnel	Tranche 1 = 260 000 € Tranche 2 = 140 000 € TOTAL : 400 000 €				
Plan de financement	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	UE / FEADER	Maître d'ouvrage
Montant (T1)	97 760 €			110 240 €	52 000 €
% de financement (T1)	37,6%			42,4%	20%

Montant (T2)	52 640 €			59 360 €	28 000 €
% de financement (T2)	37,6%			42,4%	20%

Justification du projet

- Retombées socio-économiques
 - o Optimisation du fonctionnement du canal principal et de son exploitation, notamment pour la desserte des réseaux pression
 - o Optimisation des prélèvements en eau du canal principal à qualité de service égale

- Retombées patrimoniales et environnementales
 - o **Réalisation de 900 000 m3 d'économie d'eau** générées en fonction des estimations des travaux à 750 000 m3 pour la tranche 1, 150 000 m3 pour la tranche 2

Programme d'investissement pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires pour le canal de l'Isle

Contexte :

Le canal de l'Isle utilise en plus des moyens mécaniques, des produits phytosanitaires herbicides pour assurer l'entretien de son réseau et de ses abords. Conjointement avec le canal de Carpentras et l'Union Luberon Sorgue Ventoux, le canal de l'Isle a lancé une étude visant à réduire l'usage des produits phytosanitaires sur son périmètre. Cette étude comportait plusieurs volets :

- Etat des lieux et diagnostic des pratiques de la structure
- Analyse de la réglementation existante et de son application aux canaux
- Analyse de la qualité de l'eau
- Proposition de techniques alternatives
- Proposition d'un plan d'actions adapté par structure

A l'issue de l'étude, le canal de l'Isle a fait le choix, de viser un objectif de zéro phytosanitaires utilisés, à échéance 3 ans. Le plan d'actions a été bâti dans cette optique en préconisant un abandon progressif du traitement par herbicide, en fonction de la localisation des filioles et de leurs contraintes d'accès. Afin de faire face au surplus de traitement mécanique que représente l'abandon de l'usage des herbicides, le canal de l'Isle souhaite investir dans du matériel d'entretien mécanique adapté et efficace.

Description de l'action

Trois types d'outils sont présentés par le canal pour prendre le relais du traitement chimique :

- Epareuse plus longue (7, 5m)
- Microtracteur avec broyeur fixé devant
- Débroussailleuses à dos

Le rendu final de l'étude ayant eu lieu en octobre 2014, le canal n'est pas en mesure de faire le choix d'une technique précise. La structure souhaite cependant inscrire cette action dans le cadre du Contrat de Canal.

Echéancier et coûts prévisionnels :

Année de réalisation prévue	2015-2016				
Coût prévisionnel	A définir				
Plan de financement	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Conseil Général	UE / FEADER	Maître d'ouvrage
Montant	A définir				
% de financement	50 %				50%

Justification du projet

- Retombées socio-économiques

- Valorisation de l'image du canal sur le territoire
- Amélioration des conditions de travail des agents du canal
- Retombées patrimoniales et environnementales
 - Arrêt de l'utilisation des produits herbicides et réduction de l'impact environnemental du canal

Sécurisation et busage du bief aval du canal principal

Contexte :

Sur le secteur aval du canal principal, les 220 ml en amont de l'aqueduc sur le canal de Vaucluse, le canal de l'Isle, est en surplomb des terres et les berges présentent un état très dégradé et de nombreuses fuites. Le béton et les pierres de l'ouvrage à sa création ont progressivement disparu et les berges présentent à de nombreux endroits un profil sous cavé. Sur ce secteur sous utilisé et enclavé du canal principal (Sur ce secteur, le canal transporte de l'eau jusqu'à un aqueduc qui enjambe le canal de Vaucluse, dessert une filiole dite « la Barbala », avant de se rejeter dans la Sorgue du Trentin plus en aval : pas de prises, pas d'accès direct), la végétation et les arbres se sont développés et menacent aujourd'hui de tomber en emportant la berge.

Par ailleurs, de récents travaux réalisés en hiver 2012-2013 afin de permettre le maintien du franchissement du canal de Vaucluse et de l'alimentation de la filiole dite « Barbala », ont conduit à relever la ligne d'eau et fragiliser ainsi encore plus les berges.

Or, le secteur aval du canal principal de L'ASCO du canal de l'Isle est depuis le lancement de la démarche, concerné par deux actions du Contrat de canal de l'Isle ainsi qu'une action du Contrat de Rivière des Sorgues relative à la réhabilitation de la Sorgue du Trentin (Volet B1.1).

La fiche action de changement d'exutoire du canal principal, sous maîtrise d'ouvrage du syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (SMBS) et démarrée dès 2013 (FA II.2, connexe à l'action de réhabilitation de la Sorgue du Trentin du Contrat de Rivière), prévoit l'arrêt du rejet actuel du canal principal dans la Sorgue du Trentin et le transfert de ce rejet vers le canal de Vaucluse. Si les démarches réglementaires initiales relatives à ce changement d'exutoire ont bien été entamées par le SMBS, la phase de travaux effective qui est envisagée pour l'été 2016 implique l'existence d'un accès et des travaux lourds sur ce secteur.

La fiche action de changement d'exutoire du canal principal, sous maîtrise d'ouvrage du syndicat Mixte du Bassin des Sorgues et démarrée dès 2013 (FA II.2), prévoit l'arrêt du rejet actuel du canal principal dans la Sorgue du Trentin et le transfert de ce rejet vers le canal de Vaucluse. Si les démarches réglementaires initiales relatives à ce changement d'exutoire ont bien été entamées par le SMBS, la phase de travaux effective qui est envisagée pour le chômage 2016-2017 implique des travaux lourds sur ce secteur.

En parallèle, le canal de l'Isle a mené en 2012-2013, une étude visant à moderniser la régulation pratiquée sur son canal principal. Cette étude prévoit entre autres actions, les travaux nécessaires pour permettre le suivi des débits à l'exutoire (cf. FA en annexe). Cette automatisation de la mesure est indispensable à la bonne régulation complète du canal, puisque l'essentiel des économies d'eau sur le canal principal se fera en suivant et en veillant à minimiser ce rejet.

Que ce soit pour améliorer les conditions d'exploitation du canal, mener à bien l'action de changement effective d'exutoire dans le cadre de la Fiche Action engagée avec le SMBS, comme pour s'assurer d'une automatisation de la mesure et du contrôle du débit de fuite du canal dans le cadre de la mise en œuvre de la régulation, il convient de sécuriser et étancher complètement ce bief du

canal maître aujourd’hui dans un état dégradé. Le busage et le remblaiement complet du canal existant paraît être la solution la plus appropriée. Elle présente de nombreux avantages :

- Etanchéifier le canal,
- Sécuriser les berges et renforcer l’emprise existante du canal principal
- Constituer une piste d’accès suffisamment importante pour assurer les travaux au point de rejet direct dans le canal de Vaucluse, que ce soit :
 - o pour faciliter l’action de régulation : Pose des équipements de mesure et de télétransmission, accès pour le contrôle direct
 - o pour l’action de changement d’exutoire : constitution d’un chemin d’accès pour des travaux lourds de constitution du nouvel exutoire et enlèvement de l’aqueduc existant sur le canal de Vaucluse

Description de l’action

L’ASCO est propriétaire de l’ouvrage et de ses berges, mais la parcelle reste enclavée et l’accès via les parcelles des propriétaires riverains reste hypothétique. Un surcoût pour l’installation et le repli du chantier est probable. La réalisation des travaux est envisagée en deux temps.

Il s’agit tout d’abord de permettre l’accès au canal en assurant le déboisement complet et le dessouchage des gros sujets en rive droite et en rive gauche, sur tous les 220 mètres de linéaire. Sur ce secteur, cela représente environ 60 arbres (rive gauche et droite confondue), qui devront être abattus et broyés sur place. Tous les arbres devront être dessouchés et les souches broyées sur place.

La seconde partie du chantier consistera à sécuriser et effectivement busser le canal. Il s’agira de :

- Décaper et reprofiler les rives droites et gauche débarrassées des arbres.
- Purger le radier, où cela s’avère nécessaire et combler avec du matériau sain.
- Constituer un lit de pose
- Poser la canalisation tous tonnages (annelé SN16 ou béton) de diamètre 800
- Remblayer et compacter sur toute la largeur du canal

Le talus ainsi constitué servira d’assise pour le nouveau chemin d’accès du canal à son exutoire, permettant ainsi la réalisation des travaux envisagés par le SMBS, ainsi que les travaux de régulation.

Echéancier et coût prévisionnel :

Année de réalisation prévue	Chômage 2015-2016				
Coût prévisionnel	150 000 € HT				
Plan de financement	Agence de l’Eau	Conseil Régional	Conseil Général	UE / FEADER	Maître d’ouvrage
Montant	37 500 €	45 000 €	37 500 €		30 000 €
% de financement	25 %	30%	25%		20%

Justification du projet

- Retombées socio-économiques
 - Protection des biens et des personnes
 - Sécurisation de l'ouvrage et disparition du risque de rupture des berges
 - Diminution du cout d'entretien (pas de faucardage ni de curage)

- Retombées patrimoniales et environnementales
 - Préalable indispensable à l'action de changement d'exutoire (arrêt du rejet du canal dans la Sorgue du Trentin) et à la mise en œuvre d'une meilleure régulation sur le canal principal
 - Réduction des pertes d'eau : réalisation d'une économie de **25 000 m3** (estimation des pertes par percolation de 0,09 m3/m²/j)

Fiche Action III.5 (suite)

PROGRAMME DE PARTENARIAT ENTRE LES CANAUX, LES LYCEES AGRICOLES ET LE CPIE DES PAYS DE VAUCLUSE

Maîtrise d'ouvrage : CME/CPIE Pays de Vaucluse

- **Localisation :** Périmètre du canal de l'Isle. La zone concernée par cette action peut être étendue à l'ensemble du périmètre d'irrigation des canaux, engagé dans la démarche « contrat de canal ».
- **Types d'action :** Actions pédagogiques et pratiques dans le cadre des ateliers de terrain des lycées agricoles.
- **Partenaires :** Canal de l'Isle, lycée agricole la Ricarde de l'Isle sur la Sorgue, lycée agricole Pétrarque d'Avignon, lycée agricole Louis Giraud de Carpentras.

DESCRIPTION TECHNIQUE ET DETAILLE DU PROJET

Le contrat de canal offre un terrain d'expérimentation pédagogique pour les futurs professionnels de l'agriculture et de l'aménagement du territoire en formation dans des lycées agricoles. Un programme pilote de partenariat entre le lycée La Ricarde de l'Isle sur Sorgue et l'ASCO du canal de l'Isle, débuté en 2012 a permis la mise en place d'ateliers pratiques en partenariat entre les équipes enseignantes et les techniciens/chargés de mission des canaux. Au cours de programme concerté, d'utilité collective, les trois partenaires ont proposé aux élèves, futurs professionnels du monde agricole, des ateliers alliant les problématiques de gestion de l'eau, d'aménagement, et de maintien de la biodiversité et des paysages.

L'action décrite ici fait suite à ce programme pilote.. De par ses résultats satisfaisants, les techniciens/ chargés de mission des canaux et le CME- CPIE84 souhaitent prolonger cette action pilote et proposer cette action d'accompagnement pédagogique aux lycées d'Avignon, de Carpentras tout en renforçant le partenariat avec l'établissement de l'Isle sur la Sorgue.

Le programme est une action d'accompagnement pédagogique destinée aux élèves des lycées agricoles repose sur la nécessité que les jeunes en formation professionnelle maîtrisent par un apprentissage en action les différents enjeux de gestion de l'eau et des milieux aquatiques en contexte méditerranéen, dans un souci de préservation de la ressource. Il est organisé en conformité avec les programmes scolaires et les instructions relatives à l'éducation à l'environnement et au développement durable, et en relation avec les objectifs et les travaux du contrat de canal.

Ainsi, il s'agira en fonction des sites et des ouvrages retenus d'aller au-delà d'un simple travail de débroussaillage .Cette action implique de sensibiliser le public scolaire à la diversité végétale de cette ripisylve, le rôle du canal dans la recharge des nappes phréatiques, dans le maintien des trames vertes et de la trame bleue (les apprentissages techniques et la gestion de connaissances des milieux aquatiques continentaux faisant parti du référentiel des Secondes Nature Jardin Paysage et Forêt et des Bac professionnel «gestion des milieux naturels et de la faune »)

Les élèves travaillent d'abord sur la connaissance du milieu du point de vue de la flore et de la faune ; découvrent le métier et le rôle des techniciens des canaux ; l'histoire de ce canal, les différents systèmes d'irrigation du gravitaire à l'arrosage sous pression. Ils peuvent également travailler sur une plaquette de présentation de leurs travaux et la préparation d'une journée ouverte pour le grand public.

Le programme permet donc, à l'occasion de projets très concrets d'aborder avec les étudiants des thèmes tels que :

- les canaux d'irrigation, leur fonctionnement et leur rôle
- la gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- la biodiversité
- la lecture de paysage
- ...

Les projets peuvent être développés sous l'aspect de la conception et/ou de la réalisation sur le terrain, notamment en fonction des classes concernées.

Les travaux techniques sont pris en charge financièrement, dans un autre cadre, par les canaux et les équipes du lycée agricole.

Calendrier :

- Préparation et organisation du programme, contenus des interventions selon les besoins et capacités de chaque structure
- Deux années scolaires 2015-2016 et 2016-2017.

Niveaux :

- ces programmes s'adressent aux élèves des lycées agricoles allant de la seconde professionnelle, au Bac pro en formation initiale ou continue. Les élèves de collège des lycées agricoles peuvent aussi être concernés

Volume :

- Un ou deux projets par an sur deux ans, à raison de 6 d'interventions pour le CME/CPIE84 par an et de 8 jours de préparations, coordination, recherche de site d'étude et de partenaire. La structure assurera également un accompagnement pédagogique chaque fois que nécessaire.

Supports pédagogiques : Les supports pédagogiques seront développés en fonction des besoins spécifiques au projet.

Le CME/CPIE s'engage à produire un rapport/bilan de l'action.

ECHEANCIER ET COUT PREVISIONNELS

Année(s) de réalisation prévue(s)	2015-2017					
Coût prévisionnel (HT)	Préparation, mise en œuvre, suivi, évaluation					4 900 €
	Interventions					4 100 €
	Bilan et rapport					1 600 €
	TOTAL					10 600 €
Plan de Financement	AE	CR	CG 84	Etat	Autre	MO
<i>Montant</i>	5 300 €	2 438 €	848 €			2 014 €
<i>% de financement</i>	50 %	23 %	8 %			19 %

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Planning	2015	2016	2017
Préparation, mise en œuvre	1600	1600	1700
Interventions scolaires	1350	1350	1400
Bilan et rapport	500	500	600
Total	3 450	3 450	3 700

JUSTIFICATION DU PROJET***Retombées socio-économiques***

- Sensibiliser les jeunes en formation professionnelle à la problématique des canaux d'irrigation et de la trame bleue et verte par une mise en action
- Permettre un rapprochement entre les Lycées agricoles et les gestionnaires de structures d'irrigation collective

Retombées patrimoniales et/ou environnementales

- Sensibiliser les futurs acteurs et professionnels du monde agricole au rôle des canaux et à la gestion de l'eau en contexte méditerranéen
- Meilleure préservation de la biodiversité liée aux canaux via une sensibilisation et une information, directement auprès de jeunes en formation professionnelle agricole
- Mise en valeur paysagère et préservation du patrimoine de certains secteurs des canaux